



RSM France

Bureau de Rennes

28 boulevard du Colombier
BP 60533
35005 Rennes Cedex
France
T +33 (0)2 43 02 06 00

www.rsmfrance.fr

DRONE VOLT

Siège social : 14 rue de la Perdrix - 93420 VILLEPINTE
Société anonyme au capital de 15 026 589,53 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

DRONE VOLT

Siège social : 14 rue de la Perdrix - 93420 VILLEPINTE
Société anonyme au capital de 15 026 589,53 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société DRONE VOLT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DRONE VOLT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Valorisation des frais de recherche et développement

La note « 3.7 Immobilisations incorporelles (hors goodwill) » du chapitre 3 « Principales méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Les frais de recherche et de développement ont une valeur nette comptable de 3 956 K€ au 31 décembre 2023.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle. Nous nous sommes assurés que les notes 3.7 et 6.1 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Valorisation des autres actifs financiers

La note « 3.10 Actifs financiers » du chapitre 3 « Principales méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des actifs financiers. Ces actifs financiers ont une valeur nette comptable de 5 655 K€ au 31 décembre 2023.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons appréciés les hypothèses vérifiant la juste valeur de ces actifs et nous nous sommes entretenus avec la direction de votre Groupe sur les perspectives de recouvrement de ces actifs. Nous nous sommes assurés que les notes 3.10 et 6.3 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Activation des impôts différés

La note « 3.19 Impôts différés et impôt sur les bénéfices » du chapitre 3 « Principales méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des impôts différés.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des impôts différés ainsi que celles retenues pour leur maintien. Nous nous sommes assurés que les notes 3.19 et 6.12 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Reconnaissance du revenu

La note « 3.20 Reconnaissance du revenu » du chapitre 3 « Principales méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Rennes, le 14 mai 2024

Le commissaire aux comptes

RSM Ouest

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la
Compagnie Régionale de CRCC de l'Ouest-atlantique



Arzhéla MALVOISIN

Associée



Etats financiers consolidés

Au 31 DECEMBRE 2023

DRONE VOLT SA

14 rue de la Perdrix

93420 Villepinte

Contenu

I.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	5
1.	Compte de résultat consolidé	5
2.	État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2023	6
3.	Bilan consolidé	7
4.	Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	8
5.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	9
II.	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES 2023	10
1.	Présentation du groupe, faits caractéristiques de l'exercice et périmètre de consolidation	10
1.1.	<i>Présentation du groupe</i>	10
1.2.	<i>Périmètre de consolidation au 31 décembre 2023</i>	11
1.3.	<i>Gouvernance</i>	12
1.4.	<i>Faits caractéristiques de l'exercice</i>	12
2.	Base de préparation	17
2.1.	<i>Déclaration de conformité</i>	17
2.2.	<i>Continuité d'exploitation</i>	17
2.3.	<i>Comparabilité des comptes</i>	17
2.4.	<i>Base d'évaluation</i>	18
2.5.	<i>Monnaie fonctionnelle et de présentation</i>	18
2.6.	<i>Recours à des estimations</i>	18
3.	Principales méthodes comptables.....	19
3.1.	<i>Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2023</i> .	19
3.2.	<i>Regroupements d'entreprise</i>	19
3.3.	<i>Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle</i>	20
3.4.	<i>Méthodes de consolidation</i>	20
3.5.	<i>Conversion des états financiers en monnaies étrangères</i>	21
3.6.	<i>Conversion des transactions en monnaies étrangères</i>	21
3.7.	<i>Immobilisations incorporelles (hors Goodwill)</i>	22
3.8.	<i>Immobilisations corporelles</i>	22
3.9.	<i>Dépréciation d'actifs</i>	23
3.10.	<i>Actifs financiers</i>	24

3.11.	<i>Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées</i>	24
3.12.	<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	25
3.13.	<i>Stocks</i>	25
3.14.	<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	25
3.15.	<i>Engagements envers les salariés</i>	25
3.16.	<i>Subvention d'investissement</i>	26
3.17.	<i>Provisions pour risques et charges</i>	26
3.18.	<i>Passifs financiers</i>	27
3.19.	<i>Impôts différés et impôt sur les bénéfices</i>	27
3.20.	<i>Reconnaissance du revenu</i>	27
4.	<i>Evolution du périmètre de consolidation depuis le 31 décembre 2022</i>	28
5.	<i>Analyse du compte de résultat consolidé</i>	29
5.1.	<i>Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité</i>	29
5.2.	<i>Charges de personnel</i>	29
5.3.	<i>Charges externes</i>	30
5.4.	<i>Dotations aux amortissements</i>	30
5.5.	<i>Dotations aux provisions</i>	30
5.6.	<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>	31
5.7.	<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	31
5.8.	<i>Coût de l'endettement financier brut</i>	31
5.9.	<i>Autres produits et charges financiers</i>	32
5.10.	<i>Impôts sur le résultat</i>	32
5.11.	<i>Preuve d'impôt</i>	33
6.	<i>Analyse de la situation financière consolidée</i>	34
6.1.	<i>Immobilisations incorporelles</i>	34
6.2.	<i>Immobilisations corporelles</i>	35
6.3.	<i>Immobilisations financières</i>	36
6.4.	<i>Actifs d'impôts non courants</i>	37
6.5.	<i>Stocks</i>	37
6.6.	<i>Clients</i>	37
6.7.	<i>Autres actifs courants</i>	38
6.8.	<i>Trésorerie</i>	38
6.9.	<i>Dettes financières</i>	38
6.10.	<i>Provisions pour risques et charges</i>	39

6.11.	<i>Autres passifs courants</i>	40
6.12.	<i>Impôts différés</i>	40
7.	<i>Engagements hors bilan</i>	40
8.	<i>Parties liées</i>	40
8.1.	<i>Rémunération des dirigeants</i>	40
8.2.	<i>Prêts et autres transactions avec les principaux dirigeants</i>	41
8.3.	<i>Transactions avec d'autres parties liées</i>	41
9.	<i>Evènements post-clôture</i>	41
10.	<i>Montant des honoraires des commissaires aux comptes</i>	41

I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Note	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	5.1	23 993	13 736
Coûts directs		-20 320	-10 834
Marge Brute		3 673	2 903
Charges de personnel	5.2	-2 494	-1 925
Charges externes	5.3	-3 631	-3 792
Impôts et taxes		-52	-64
Dotation aux amortissements	5.4	-2 201	-2 160
Dotation aux provisions	5.5	-370	-1
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		259	79
Autres produits et charges d'exploitation	5.6	-183	-286
Résultat opérationnel courant		-5 000	-5 246
Autres produits et charges opérationnels	5.7	-287	-16 793
Résultat opérationnel		-5 287	-22 039
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence dans la continuité des activités			
Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des sociétés MEE dans la continuité des activités		-5 287	-22 039
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut	5.8	-175	-129
Coût de l'endettement financier net		-175	-129
Autres produits et charges financiers			
Charge d'impôt / Produit d'impôt	5.10	-544	-4 174
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence			
Résultat net d'impôt des activités maintenues		-6 042	-26 321
Résultat des activités non maintenues			
Charge d'impôt relative aux activités non maintenues			
Resultat net des activités non maintenues			
Part du groupe		-5 330	-25 483
Intérêts minoritaires		-712	-837
Nombre d'actions composant le capital social		1 502 658 953	496 208 404
Résultat net de base par action		-0,0040 €	-0,0530 €
Résultat net dilué par action		-0,0040 €	-0,0530 €

2. État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2023

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	-6 042	-26 321
Ecart de conversion	7	19
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des immobilisations		
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en Capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Impôts		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	7	19
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-6 035	-26 301
Dont part du Groupe	- 5 323	- 25 464
Dont part des intérêts minoritaires	- 712	- 837

3. Bilan consolidé

En milliers d'€uros	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Goodwill	6.1	685	685
Autres Immobilisations Incorporelles	6.1	9 234	7 041
Immobilisations Corporelles	6.2	1 342	1 549
Droit d'utilisation	6.1	52	122
Participations entreprises associés			
Autres actifs financiers	6.3	5 655	4 895
Autres actifs non courants			
Actifs d'impôts non-courants	6.4	2 207	2 750
Actifs non courants		19 175	17 042
Stocks et en-cours	6.5	3 853	3 439
Clients et comptes rattachés	6.6	1 212	1 389
Autres actifs courants	6.7	3 196	1 236
Actifs d'impôts courants			
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.8	455	1 261
Actifs destinés à être cédés			
Actifs courants		8 716	7 325
Total Actif		27 891	24 367
Passif		31/12/2023	31/12/2022
Capital émis		15 027	14 886
Réserves		13 018	28 424
Titres en auto-contrôle		-9	-9
Résultat de l'exercice part du groupe		-5 330	-25 483
Intérêts minoritaires		-2 704	-1 992
Capitaux propres	§ 5	20 002	15 826
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	6.9	3 541	4 010
Passifs d'impôts non-courants			
Provisions à long terme	6.10	105	107
Autres passifs non courants	6.11	23	182
Passifs non courants		3 669	4 298
Fournisseurs et comptes rattachés		685	1 445
Emprunts à court terme	6.9		
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	6.9	642	848
Passifs d'impôts courant			
Provisions à court terme	6.10	250	50
Autres passifs courants	6.11	2 644	1 900
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés			
Passifs courants		4 220	4 242
Total Passif		27 891	24 367

4. Tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé	-6 042	-26 321
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 727	17 017
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
Charges et produits calculés liés aux stockoptions et assimilés		
Autres produits et charges calculés	-3	-28
Plus et moins values de cession	222	0
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	-350	1 188
Profits et pertes de dilution		
Quotepart de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Dividendes (titres non consolidés)		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-3 445	-8 144
Coût de l'endettement financier net	163	108
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	534	4 167
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-2 749	-3 869
Impôts versé	195	91
Variation du B.F.R. lié à l'activité	-1 792	-498
Autres flux générés par l'activité		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-4 347	-4 276
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4 373	-3 387
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	22	37
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-743	-701
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
Incidence des variations de périmètre		-1 067
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		
Variation des prêts et avances consentis	6	31
Subventions d'investissement reçues		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 088	-5 087
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :		
<i>Versées par les actionnaires de la société mère</i>	5 889	0
Rachats et reventes d'actions propres		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	3 425	4 011
Remboursements d'emprunts	-522	-166
Intérêts financiers nets versés	-163	-108
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	8 629	3 736
Incidence des variations des cours des devises	-0	-0
Incidence du passage en IFRS 5		
Variations de la trésorerie nette	-806	-5 626
Trésorerie d'ouverture	1 261	6 887
Trésorerie de clôture	455	1 261

5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital	Réserves et résultats	Gains et pertes en C.Propres	Situation nette Groupe et minoritaires	Situation nette Groupe	Situation nette Minoritaires
Capitaux propres 31/12/2021	11 120	20 580	6 296	37 996	39 151	-1 155
Correction des A nouveaux						
Variation de capital	3 767	368		4 135	4 135	
Opérations sur titres auto-détenus		25	-28	-3	-3	
Résultat net 31/12/2022		-26 321		-26 321	-25 483	-837
Variation des écarts de conversion			19	19	19	
Paiements en actions						
Variation de périmètre						
Autres variations						
Capitaux propres 31/12/2022	14 887	-5 348	6 287	15 826	17 819	-1 992
Correction des A nouveaux						
Variation de capital	140	10 073		10 214	10 214	
Opérations sur titres auto-détenus		-0	-3	-3	-3	
Résultat net 31/12/2023		-6 041		-6 041	-5 330	-712
Variation des écarts de conversion			7	7	7	
Paiements en actions						
Variation de périmètre						
Autres variations						
Capitaux propres 31/12/2023	15 027	-1 316	6 291	20 002	22 706	-2 704

II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES 2023

1. Présentation du groupe, faits caractéristiques de l'exercice et périmètre de consolidation

1.1. *Présentation du groupe*

Drone Volt une société anonyme au capital de 15 026 589,53 euros composé de 1 502 658 953 actions de 0,01 € de valeur nominale chacune (la « Société » ou « Drone Volt »).

Elle est enregistrée au RCS Bobigny 531 970 051. Le siège social est domicilié 14 rue de la Perdrix 93240 Villepinte.

Drone Volt est une société française dont les titres sont admis aux négociations sur le marché pan-Européen Euronext Growth (anciennement dénommé Alternext), marché non réglementé mais contrôlé au sens des directives de l'Union Européenne. Les titres de capital sont disponibles sur le marché Euronext Growth.

Le groupe Drone Volt est spécialisé dans la conception, l'assemblage et la commercialisation de drones aériens destinés aux secteurs de la sécurité et de la surveillance, du transport et de la topographie. Le groupe Drone Volt propose également des prestations de formation et d'assistance technique. En outre, le groupe Drone Volt a développé une expertise en matière de logiciels d'aide au pilotage et en intelligence artificielle embarquée. Depuis 2023, Drone Volt a lancé une activité de prestation de services dénommée « Drone Volt Expert » qui apporte son savoir-faire pour la réalisation de missions spécifiques pour le compte de ses clients.

Le groupe Drone Volt exerce ses activités en France et à l'international au travers de filiales au Danemark, Benelux, Canada, aux Pays-Bas ou d'agents et en Suisse. La répartition géographique du chiffre d'affaires au 31 décembre 2023 est la suivante : France (9%), International (91%).

Drone Volt fournit des solutions globales professionnelles « sur mesure » en constructeur intégré de drone civil professionnel :

- Conception de drones, développement des capteurs à usage professionnel et les applicatifs permettant leur utilisation dans les secteurs d'activité visés par la société,
- Fabrication de drones et des composants pour chacune des applications visées,
- Développement d'un service spécialisé dans la recherche et le développement permettant l'utilisation des drones au travers d'applications mobiles,
- Solutions embarquées d'intelligence artificielle,
- Etudes de faisabilité de nouveaux drones afin de répondre aux besoins du client,
- Prestations de formation adaptées aux besoins des clients,
- SAV et Maintenance.

- Prestations de services

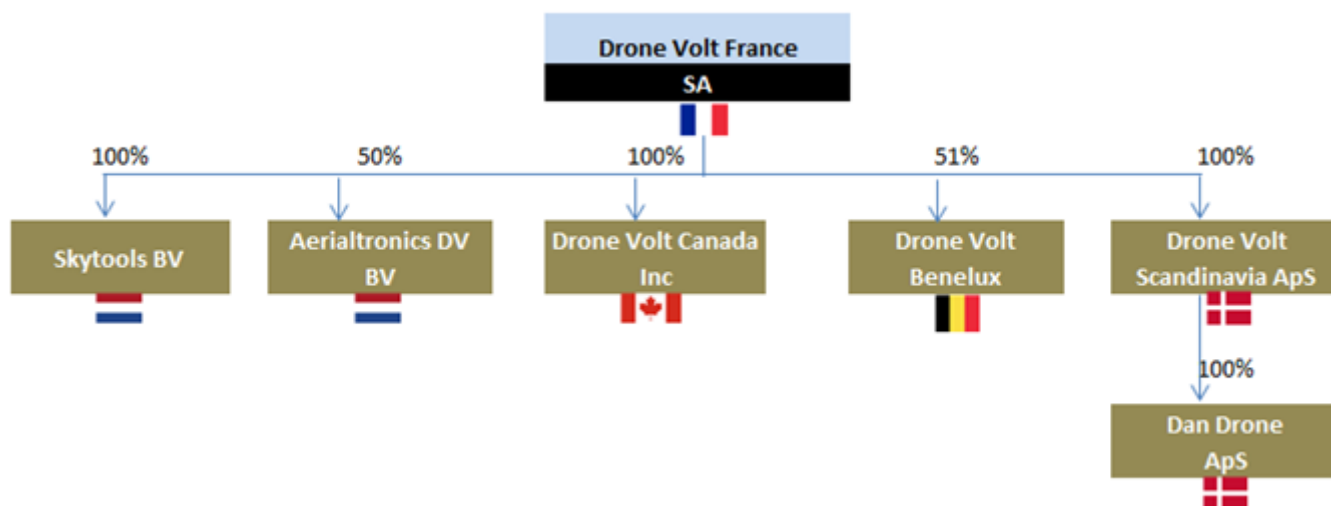
Les états financiers consolidés, ci-joints, présentent les opérations de la société DRONE VOLT et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les comptes présentés sont audités. Les états financiers sont présentés en millier d'euros.

1.2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation est le suivant :

Entités	Forme	SIRET	Méthode	31/12/2023	Méthode	31/12/2022
				%		%
Drone Volt France	SA	53197000510	IG	100	IG	100
Aerialtronics BV DV	BV		IG	50	IG	50
Dronevolt Benelux			IG	51	IG	51
Dronevolt Canada Inc			IG	100	IG	100
Dronevolt Scandinavia ApS			IG	100	IG	100
Dan Drone APS			IG	100	IG	100
Skytools	BV		IG	100	IG	100



1.3. Gouvernance

Depuis le Conseil d'administration du 19 janvier 2021, la fonction de Président du Conseil d'administration est assurée par Monsieur Stefano Valentini. Depuis le Conseil d'administration du 18 octobre 2020, la fonction de Directeur Général est assurée par Monsieur Marc Courcelle.

Lors de sa réunion du 13 septembre 2021, le Conseil d'administration de Drone Volt a coopté Madame Céline Marsac en qualité d'administratrice en remplacement de Monsieur Jean-Claude Bourdon qui a démissionné de son mandat. L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 15 juin 2022 a ratifié la cooptation de Madame Céline Marsac en qualité d'administratrice et a décidé le renouvellement du mandat de Monsieur Fabrice Legrand en qualité d'administrateur pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

1.4. Faits caractéristiques de l'exercice

- Le 4 janvier 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 80 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 14 novembre 2022 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0095 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 84.210.526 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 2.526.315,78 euros.
- Le 27 janvier 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 10 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 14 novembre 2022 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0077 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 12.987.012 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 389.610,36 euros.
- Le 7 février 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 10 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 14 novembre 2022 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0075 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur

nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 13.333.333 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 399.999,99 euros.

- Le 14 février 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 10 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 14 novembre 2022 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0075 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 13.333.333 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 399.999,99 euros.
- Le 15 février 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration du 15 février 2022 la réalisation définitive de l'augmentation du capital social de la Société pour un montant nominal de 158.250 euros à la suite de la souscription de 5.275.000 actions ordinaires nouvelles de la Société par attribution d'actions gratuites aux salariés, d'une valeur nominale de 0,03 euro.
- Le 16 février 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 10 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 14 novembre 2022 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0075 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 13.333.333 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 399.999,99 euros.
- Le 17 février 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 20 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 14 novembre 2022 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0075 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 26.666.666 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 799.999,98 euros.
- Le 22 février 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 20 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 10 février 2023 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0075 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 26.666.666 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 799.999,98 euros.

- Le 23 février 2023, Drone Volt annonce la signature de la plus importante commande de son histoire d'un montant de plus de 20 millions d'euros.
- Le 23 février 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 20 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 10 février 2023 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0075 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 26.666.666 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 799.999,98 euros.
- Le 24 février 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 20 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 10 février 2023 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0075 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 26.666.666 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 799.999,98 euros.
- Le 3 mars 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 60 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 2 mars 2023 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0128 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 46.875.000 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 1.406.250,00 euros.
- Le 6 mars 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 60 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 2 mars 2023 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0128 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 46.875.000 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 1.406.250,00 euros.
- Le 8 mars 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 50 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 2 mars 2023

au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0195 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 25.641.025 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 769.230,75 euros.

- Le 14 mars 2023, le Conseil d'administration a décidé, sur le fondement de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 12 janvier 2023, de procéder à une réduction du capital social de la Société motivée par des pertes prévisionnelles de l'exercice clos le 31 décembre 2022, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société de 0,03 euro à 0,01 euro. Le montant de la réduction du capital social s'élève à 17.294.772,60 euros affecté au compte Report à nouveau. Le capital social de la Société s'élève désormais à 8.647.386,30 euros, divisé en 864.738.630 actions ordinaires de 0,01 euros de valeur nominale chacune intégralement souscrites et entièrement libérées.
- Le 29 mars 2023, le Directeur Général a décidé, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 28 mars 2023, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 12 janvier 2023 :
 - i. De procéder à l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de plusieurs catégories de personnes (l'« Offre Réservee ») ; décide, en conséquence, de fixer le prix d'émission à 0,02 euro par action nouvelle, dont 0,01 euro de valeur nominale et 0,01 euro de prime d'émission ; décide que le nombre total d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre Réservee ne pourra être supérieur à 189.840.850 actions nouvelles émises au prix unitaire de 0,02 euro représentant un montant brut total maximum de 3.796.817 euros (prime d'émission incluse) ;
 - ii. De procéder à l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid ; décide, en conséquence, de fixer le prix d'émission à 0,02 euro par action nouvelle, dont 0,01 euro de valeur nominale et 0,01 euro de prime d'émission ; décide que le nombre total d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre PrimaryBid ne pourra être supérieur à 47.460.155 actions nouvelles émises au prix unitaire de 0,02 euro représentant un montant brut total maximum de 949.203,10 euros (prime d'émission incluse) ;
- Le 12 avril 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 10 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 2 mars 2023 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0208 euro porté au prix plancher de 0,01 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 4.807.692 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 48.076,92 euros.
Il s'agit du dernier tirage du contrat de financement en obligations convertibles signé avec Atlas Special Opportunités en septembre 2020. Plus aucun instrument donnant accès

au capital n'est actuellement en circulation après la conversion de ces dernières obligations convertibles.

- Le 18 avril 2023, Drone Volt annonce l'acquisition des actifs de Lorenz Technology ApS, société danoise spécialisée dans les solutions d'inspection et de surveillance par drone. L'acquisition permettra à DRONE VOLT d'élargir son portefeuille de solutions basées sur les drones et de renforcer sa position sur le marché mondial.
- Le 2 juin 2023, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et approuvant la proposition du Conseil d'administration, a décidé d'affecter le résultat net de l'exercice 2022 qui s'élève à une perte d'un montant de 25.984.471 euros au compte « Report à nouveau » débiteur, qui s'élèvera en conséquence à un montant négatif de 31.998.154 euros.
- Le 22 juin 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 17 mai 2023, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 12 janvier 2023, aux termes de sa 1^{ère} résolution, elle-même substituée par la 9^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2023; la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société, d'un montant global de 4.353.927,89 euros (prime d'émission incluse) par l'émission de 395.811.626 actions nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune à un prix de 0,011 euro par action nouvelle (dont 0,001 euro de prime d'émission).
- Le 28 juin 2023, Drone Volt annonce avoir remporté un premier contrat de prestation de service courant sur les trois prochaines années. Une grande entreprise européenne, acteur majeur dans le domaine de l'énergie, a confié à Drone Volt un premier contrat de prestation de service. Il s'agit du premier succès commercial de l'offre, sans équivalent, « Drone as a Service » basée sur la facturation à l'usage et non à la détention des drones. Cette offre a été lancée au printemps 2023.
- Le 20 novembre 2023, Drone Volt dévoile son nouveau drone - le KOBRA – lors du salon Milipol. Ce drone embarque un nano-ordinateur « AI ready » qui permet une grande flexibilité et une combinaison infinie de configurations, adaptée à chaque mission. Il réunit 4 atouts stratégiques : l'intelligence, la puissance, la connectivité, et la modularité.

2. Base de préparation

2.1. *Déclaration de conformité*

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 sont établis sur la base d'une continuité d'exploitation et en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee). L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la commission européenne à l'adresse suivante :

https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#overview.

Les états financiers consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration et arrêtés le 18 mars 2024. Ils seront soumis pour approbation par l'Assemblée Générale Mixte en date du 4 juin 2024.

2.2. *Continuité d'exploitation*

Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en application du principe de continuité d'exploitation. Pour ce faire, le Conseil d'Administration a tenu compte :

- de la situation au 31 décembre 2023 de l'actif net réalisable et du passif exigible ;
- des prévisions de trésorerie de la Société et de ses filiales pour les 12 mois suivant la date de clôture ;

Le Conseil d'administration, après avoir examiné ces différents éléments, a estimé que la société pourra faire face à ses besoins en trésorerie et ce jusqu'au 31 décembre 2024 au minimum, et par conséquent que les comptes consolidés devaient être préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

2.3. *Comparabilité des comptes*

Les comptes des années 2022 et 2023 sont établis sur une durée de 12 mois.

Les principes comptables suivis par le groupe sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe de l'exercice précédent.

2.4. Base d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs qui sont évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS. Les catégories concernées sont les suivantes :

- Les instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur ;
- Les instruments financiers non dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, évalués à la juste valeur ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou passif financier à sa juste valeur.

2.5. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société et toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

2.6. Recours à des estimations

Pour établir ses comptes, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes. La Direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, notamment en raison du contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe portent notamment sur :

- Les prévisions d'activité et de trésorerie sous-tendant l'hypothèse de continuité d'exploitation du groupe ;
- La détermination des impôts différés actifs ;
- L'estimation des dénouements probables des risques et litiges en cours.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon constante sur toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés et ont été appliquées systématiquement par toutes les entités du Groupe.

3.1. Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2023

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022. Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023 n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe.

3.2. Regroupements d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition en date d'acquisition (conformément à la norme IFRS 3 révisée), qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables.

Le Groupe évalue le goodwill / Profit sur acquisition à des conditions favorables à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat. Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. La contrepartie transférée (qui comprend le prix payé) pour acquérir la cible est évaluée à la juste valeur. Elle correspond à la somme des justes valeurs des actifs donnés aux vendeurs, des dettes de l'acquéreur vis-à-vis des vendeurs, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur.

3.3. Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et, en conséquence, aucun goodwill ne résulte de telles transactions. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle, liés à des transactions qui ne conduisent pas à une perte de contrôle, sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

3.4. Méthodes de consolidation

- Filiales

Les filiales placées sous le contrôle exclusif du Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont homogénéisées et alignées sur celles adoptées par le Groupe.

- Participations dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité. Cette présomption est revue selon les modes de gouvernance et de gestion effectifs de ces entités.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

- Perte de contrôle

Lors d'une perte de contrôle, le Groupe dé-comptabilise des actifs et passifs de la filiale, toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat. Si le Groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, celle-ci est évaluée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle. Ensuite, la participation est comptabilisée en tant qu'entreprise mise en équivalence ou actif financier disponible à la vente, en fonction du niveau d'influence conservé.

3.5. *Conversion des états financiers en monnaies étrangères*

Les actifs et passifs des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, et dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de produits et charges sont convertis aux taux moyens de l'année qui approchent, en l'absence de fluctuation significative, le cours en vigueur à la date des différentes transactions. Il en va de même en ce qui concerne les flux de trésorerie et les variations du besoin en fonds de roulement. Les écarts résultant de ces modalités de conversion des comptes de bilan et de résultat sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Il s'agit :

- des écarts liés à la différence entre les taux de change à l'ouverture et à la clôture de l'exercice dégagés lors de la conversion des postes du bilan qui forment la contrepartie des capitaux propres d'ouverture ;
- de ceux dus à la différence entre les taux moyens annuels et de clôture constatés lors de la conversion du résultat global.

Les taux de conversion retenus par le groupe pour la conversion des comptes de l'état de la situation financière des entités étrangères sont ceux édictés par la banque de France. Concernant l'état du résultat global il s'agira des taux moyens sur la période en cours.

Les taux de conversion utilisés pour la période close au 31 décembre 2023 par le Groupe sont les suivants :

Devises	31 Décembre 2023		31 Décembre 2022	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
CAD - Dollar canadien	1,4642	1,4595	1,4440	1,3695
KR - Couronne Danoise	7,4529	7,4509	7,4365	7,4396

3.6. *Conversion des transactions en monnaies étrangères*

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires libellés en monnaie étrangère évalués en termes de coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

3.7. Immobilisations incorporelles (hors Goodwill)

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique. Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (voir note « Dépréciation d'actifs »).

Les frais de développement sont activés lorsqu'ils répondent aux critères suivants définis par IAS 38 : faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet, intention du Groupe d'achever le projet, capacité à utiliser l'actif, probabilité d'avantages économiques futurs attendus de l'actif, disponibilité des ressources et évaluation fiable des dépenses de développement.

Les projets de développement des drones et de leurs fonctionnalités sont désormais amortis sur une durée de 3 années contre 5 années pratiquées jusqu'au 31 décembre 2019. Cette adaptation de la durée d'amortissement est liée aux changements, adaptations de la technologie plus fréquentes.

3.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les coûts ultérieurs sont activés, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'élément iront au Groupe et que son coût peut être mesuré de manière fiable. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs :

constructions et agencements.....	10 à 50 ans
installations techniques, matériels et outillages industriels.....	5 à 10 ans
autres immobilisations corporelles.....	3 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure (voir note « Dépréciation d'actifs »).

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif cédé.

3.9. Dépréciation d'actifs

Les Goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie finie font l'objet de test de dépréciation uniquement lorsque, à la date de clôture, des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur a pu être subie. Les principaux indicateurs d'un risque de perte de valeur de ces immobilisations incluent l'existence de changements significatifs dans l'environnement économique des actifs, une baisse importante dans les performances économiques attendues des actifs ou une baisse importante du chiffre d'affaires ou de la part de marché.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) auquel il appartient est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou UGT. Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, les UGT auxquelles le goodwill est alloué sont regroupées de telle façon que le niveau auquel le test de dépréciation est mené reflète le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne, le regroupement des UGT étant limité au secteur opérationnel. Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT identifiées par le Groupe s'apprécient au regard de chaque zone géographique, à savoir :

- France
- Europe hors France
- Autres

3.10. Actifs financiers

Les actifs financiers, hors trésorerie et instruments dérivés actifs concernent principalement les rubriques ci-dessous :

- **Prêts et créances** : Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute perte de valeur.
- **Obligations convertibles** : Les obligations convertibles en actions sont comptabilisées initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les obligations convertibles seront évaluées à la juste valeur par résultat.

Drone Volt S.A et la société de droit américain Aquiline Drones LLC ont signé un contrat de licence pour une durée de 5 années. Ce contrat était conditionné par un échange d'actions qui a eu lieu en décembre 2020. Drone Volt a émis 19.259.415 actions soit une augmentation de capital de 577.782,45 € assortie d'une prime d'émission de 3.755.585,93 € en contrepartie de 10% des titres de capital de la société Aquiline soit 4.314.754 €. Ces titres figurent en titres de participation non consolidés dans les autres actifs financiers de Drone Volt.

En date du 22 juin 2021 Drone Volt S.A a cédé 50% du capital de sa filiale néerlandaise, AERIALTRONICS, à son partenaire américain Aquiline Drones LLC. Le paiement a été réalisé par l'émission d'obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de 7.550.000 €.

Drone Volt S.A et la société de droit américain Aquiline Drones LLC ont signé en 2022 un contrat de restructuration de l'ensemble des créances envers Aquiline Drones. Ainsi :

- Une partie des créances a été convertie en titres de participation Aquiline Drones sur 2022 pour un montant de 2 millions de dollars soient 1.875.117 € au 31/12/2022 ;
- Le reste des créances, s'élevant à 10.8 millions de dollars soient 10.099.577 € au 31/12/2022, ont été converties en dette à long terme.

3.11. Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Pour que la vente soit hautement probable, un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié, et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé.

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité ou une région

géographique principale et distincte, fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de sa revente.

3.12. Créances clients et comptes rattachés

Les dépréciations attachées aux créances clients sont calculées selon la méthodologie suivante :

- Créances échues depuis 6 mois provisionnées à 50% du montant H.T. ;
- Créances échues depuis 1 an provisionnées à 100% du montant H.T.

3.13. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour apporter les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Les coûts comprennent une quote-part de frais généraux fondée sur la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la vente.

3.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend :

- les liquidités en comptes courants bancaires,
- les placements financiers très liquide (OPCVM, autres produits, ...) c'est-à-dire qu'ils sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et qui présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Compte tenu de la nature de ces actifs, leur juste valeur est égale à leur valeur nette comptable.

3.15. Engagements envers les salariés

Selon les lois et habitudes des pays dans lesquels le Groupe exerce son activité, les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite ou des pensions postérieurement à leur départ. Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme :

- soit de versements de cotisations à des organismes indépendants (compagnies d'assurances) chargés d'effectuer le paiement de ces pensions ou indemnités ;
- soit de provisions.

En France, pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement les hypothèses suivantes :

- Un taux d'actualisation,
- Une table de mortalité
- L'âge de départ à la retraite,
- Un taux de charges patronales,
- Un taux d'augmentation de salaires,
- Un taux de rotation des effectifs,
- Un taux de rendement attendu des actifs de régimes (le cas échéant).

Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes. Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime et sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

3.16. Subvention d'investissement

Les subventions reçues sont comptabilisées en autres produits d'exploitation lorsque le groupe s'est conformé aux conditions attachées aux subventions et qu'elles sont perçues. Ce poste comprend essentiellement les crédits d'impôt recherche. Les subventions liées à un actif amortissable sont étalées sur les exercices d'amortissement et ce proportionnellement aux amortissements. Celles liées à des actifs non amortissables sont reconnues sur les exercices qui supportent les coûts.

3.17. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

Les pertes d'exploitation futures ne sont pas provisionnées.

3.18. Passifs financiers

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

3.19. Impôts différés et impôt sur les bénéfices

Des impôts différés sont généralement constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs, et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible dans les 5 ans, période considérée comme remplissant le critère de probabilité d'utilisation supérieure à 50%.

Ainsi, des impôts différés actifs sont reconnus pour les déficits reportables lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible contre lequel les pertes fiscales peuvent être utilisées. L'estimation des bénéfices imposables et l'utilisation des déficits reportables ont été préparées sur la base des profits et pertes tels qu'ils ressortent du business plan à cinq ans.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats », les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date d'arrêté des comptes consolidés, selon la méthode du report variable. Le taux d'impôt différé au 31 décembre 2023 est de 25% pour Drone Volt France.

L'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé en résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global à l'origine.

3.20. Reconnaissance du revenu

Le Groupe effectue des prestations de services et des ventes dont la reconnaissance en termes de chiffre d'affaires repose sur la facturation. Les prestations à facturer sont évaluées au prix de vente et représentent la part du chiffre d'affaires non encore facturée selon le degré d'avancement de la prestation. Parallèlement lorsque la prestation au client excède le revenu reconnu à l'avancement de la prestation, cet excédent est retraité en produit constaté d'avance.

Les ventes de marchandises ou de produits facturés mais non encore livrés sont retraités en produits constatés d'avance.

4. Evolution du périmètre de consolidation depuis le 31 décembre 2022

Il n'y a pas eu de mouvement de périmètre entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023.

5. Analyse du compte de résultat consolidé

5.1. Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

5.1.1. Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité par nature

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2023 s'élève à 24 millions d'euros contre 13,7 millions d'euros l'année précédente. Il s'analyse de la façon suivante :

Ventilation du chiffre d'affaires par nature	31/12/2023	31/12/2022	Variation	% variation
Ventes de drones	23 179	11 708	11 471	98%
Ventes de services	761	1 057	-296	-28%
Autres revenus	52	971	-918	-95%
Total chiffre d'affaires par nature	23 993	13 736	10 256	75%

5.1.2. Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité par zone géographique

Le chiffre d'affaires consolidé par zone géographique du Groupe au 31 décembre 2023 s'analyse de la façon suivante :

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique	31/12/2023	31/12/2022	Variation	% variation
France	2 158	3 078	-920	-30%
Europe (hors France)	20 347	9 490	10 857	114%
Autres	1 488	1 169	319	27%
Total chiffre d'affaires par zone géographique	23 993	13 736	10 256	75%

5.2. Charges de personnel

Les charges de personnel du Groupe au 31 décembre 2023 s'élèvent à 2,5 millions d'euros. Elles s'analysent de la façon suivante :

Charges de personnel	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements	-1 924	-1 487
Charges sociales	-569	-438
Total charges de personnel	-2 494	-1 925

L'effectif à fin décembre 2023 du groupe s'établit à 60 personnes contre 44 personnes au 31 décembre 2022.

5.3. Charges externes

Les charges externes du Groupe au 31 décembre 2023 s'élèvent à 3,6 millions d'euros. Elles s'analysent de la façon suivante :

Autres achats et charges externes	31/12/2023	31/12/2022
Sous traitance	-0	-13
Locations immobilières et mobilières	-546	-388
Entretiens et réparations	-251	-137
Primes d'assurance	-234	-200
Personnels extérieurs	-33	-17
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires, frais de bureaux	-1 218	-1 670
Déplacements, missions et réceptions	-407	-356
Transport sur achats et ventes	-310	-384
Publicité, publications, relations publiques	-411	-412
Frais postaux et de télécommunications	-107	-137
Autres	-114	-78
Total autres achats et charges externes	-3 631	-3 792

5.4. Dotations aux amortissements

Dotations aux amortissements	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	-1 562	-1 644
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	-570	-446
Autres dotations aux amortissements	-69	-69
Total dotations aux amortissements	-2 201	-2 160

5.5. Dotations aux provisions

Dotations aux provisions	31/12/2023	31/12/2022
Dotations nettes aux provisions sur stocks	-174	55
Dotations nettes aux provisions sur créances clients	2	0
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-200	0
Dotations nettes aux provisions sur engagements de retraites	2	-55
Total dotations aux provisions	-370	-1

5.6. *Autres produits et charges d'exploitation*

Autres produits et charges d'exploitation	31/12/2023	31/12/2022
Subventions d'exploitation	50	98
Autres produits	143	55
Jetons de présence	-150	-222
Autres charges dont licences	-227	-218
Total autres produits et charges d'exploitation	-183	-286

5.7. *Autres produits et charges opérationnels*

Autres produits et charges opérationnels	31/12/2023	31/12/2022
Plus et moins-values de cessions d'immobilisations	-222	8
Amortissements exceptionnels	0	0
Charges liées aux actions gratuites	0	0
Autres	-64	-16 800
Total Autres produits et charges opérationnels	-287	-16 793

Au 31/12/2022, les autres produits et charges opérationnels étaient principalement composés :

- Des dépréciations des titres et créances Aquiline Drones pour un total de 15,1 millions d'euros
- De pertes sur créances Aquiline Drones pour 0,9 millions d'euros suite à la restructuration des créances.

5.8. *Coût de l'endettement financier brut*

Coût de l'endettement financier brut	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts des emprunts obligataires	-16	0
Intérêts des emprunts auprès des établissements financiers	-147	-108
Intérêts sur emprunts des contrats de locations (IFRS 16)	-12	-20
Total coût de l'endettement financier brut	-175	-129

5.9. *Autres produits et charges financiers*

Autres produits et charges financiers	31/12/2023	31/12/2022
Différences de change	-67	-392
Autres	31	412
Autres produits et charges financiers	-36	21

Les différences de changes au 31 décembre 2023 sont composées des pertes de changes constatées sur les entités du groupe situées au Canada et au Danemark.

Les autres produits financiers correspondent à des intérêts sur obligations.

5.10. *Impôts sur le résultat*

Impôt sur le résultat	31/12/2023	31/12/2022
Impôts dus sur les bénéfices	-0	-29
Effet de la reconnaissance des déficits activés	85	-4 229
Autres incidences de la variation des impôts différés	-618	90
CVAE	-10	-7
Impôt sur le résultat	-544	-4 174

Au 31 décembre 2023, les impôts différés actifs sont reconnus pour les déficits reportables sur la base des profits et pertes tels qu'ils ressortent du business plan à cinq ans.

5.11. Preuve d'impôt

PREUVE D'IMPÔT - En millier d'euros	31/12/2023
Résultat consolidés après impôt	-6 042
Résultat des sociétés mises en équivalence	0
Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées	-6 042
Impôt exigible comptabilisé	10
Impôt différé comptabilisé	533
Impôt réel	544
Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées	-5 498
IMPOT THEORIQUE GROUPE (25%)	-1 375
ECART ENTRE IMPÔT THEORIQUE ET IMPÔT REEL	- 1 918
JUSTIFICATION DE L'ECART	- 1 918
Différence de taux d'impôt sur les filiales étrangères	-79
Changement de taux d'imposition des filiales étrangères	128
Limitation des déficits reportables utilisés au 31/12/2023	-2 495
Différences permanentes	528

6. Analyse de la situation financière consolidée

6.1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Valeur brute des Goodwill	685			685
Amortissements / dépréciations				
Valeurs nettes des Goodwill	685			685

Valeurs brutes - en milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	685				685
Frais de recherche et développement	7 044	1		3 976	11 022
Brevets et marques (dont la marque Aerialtronics issue du PPA)	603	32		3	638
Droits d'utilisation	625				625
Autres immobilisations incorporelles (dont la technologie issue du PPA de Aerialtronics)	455				455
Immobilisations incorporelles en cours	5 144	3 495	-232	-3 516	4 891
Immobilisations Incorporelles brutes	13 871	3 529	-232	463	17 631

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition					
Frais de recherche et développement	5 583	1 486		-3	7 066
Brevets et marques (dont la marque Aerialtronics issue du PPA)	502	45		17	564
Droits d'utilisation	504	69			573
Autres immobilisations incorporelles (dont la technologie issue du PPA de Aerialtronics)	120	23			143
Immobilisations incorporelles en cours					
Amortissements et provisions	6 709	1 623		14	8 346

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	685				685
Frais de recherche et développement	1 461	-1 484		3 978	3 956
Brevets et marques (dont la marque Aerialtronics issue du PPA)	101	-13		-14	74
Droits d'utilisation	122	-69			52
Autres immobilisations incorporelles (dont la technologie issue du PPA de Aerialtronics)	335	-23			312
Immobilisations incorporelles en cours	5 144	3 495	-232	-3 516	4 891
Valeurs nettes	7 163	1 906	-232	449	9 286

Les mouvements sur les immobilisations incorporelles correspondent principalement à l'activation des frais de recherches et développement.

6.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes - en milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	2 115	752	-32	-3	2 832
Autres immobilisations corporelles	614	92	-1	-4	701
Immobilisations corporelles en cours	471			-471	
Valeurs brutes	3 200	844	-33	-478	3 533

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	1 288	438	-20	-15	1 691
Autres immobilisations corporelles	363	141		-4	501
Immobilisations en cours					
Amortissements et provisions	1 651	579	-20	-19	2 191

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	827	314	-11	13	1 142
Autres immobilisations corporelles	251	-49	-1		200
Immobilisations en cours	471			-471	
Valeurs nettes	1 549	265	-13	-459	1 342

6.3. Immobilisations financières

Valeurs brutes - en milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	8 590				8 590
Participations par mises en équivalence					
Prêts et cautionnements	859	66	-6		919
Autres immobilisations financières	150	700			850
Créances rattachées à des participations	10 100	327			10 427
Valeurs brutes	19 699	1 093	-6		20 786

Provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	4 127				4 127
Participations par mises en équivalence					
Prêts et cautionnements	577				577
Autres immobilisations financières					
Créances rattachées à des participations	10 100	327			10 427
Provisions	14 803	327			15 130

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	4 463				4 463
Participations par mises en équivalence					
Prêts et cautionnements	282	66	-6		342
Autres immobilisations financières	150	700			850
Créances rattachées à des participations					
Valeurs nettes	4 895	766	-6		5 655

La variation des immobilisations financières s'explique principalement par :

- La souscription d'obligations pour 0,7 millions d'euros
- Les intérêts capitalisés sur créances Aquiline Drones pour 0,3 M€, dépréciés à 100 %.

6.4. Actifs d'impôts non courants

Autres actifs non courants et actifs d'impôts non courants en milliers d'euros	Montant brut 31/12/2023	Montant brut 31/12/2022
Créances relative aux crédits d'impôt recherche et innovations	0	0
Actifs d'impôt différé sur les déficits	3 044	2 969
Actifs d'impôt différé sur les différences temporaires	75	96
Impôt différé passif sur le retraitement d'homogénéité des dépenses de développement activées	-386	-311
Impôt différé passif sur les différences temporaires	-526	-4
TOTAL GENERAL	2 207	2 750

Au 31 décembre 2023, les actifs d'impôts différés sur les déficits fiscaux reportables non reconnus par le Groupe s'élèvent à 10,9 millions d'euros.

6.5. Stocks

Stocks en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute	4 500	3 911
Dépréciation	-646	-472
Valeur nette des stocks	3 853	3 439

6.6. Clients

Clients et comptes rattachés en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute	1 222	1 400
Dépréciation	-10	-12
Valeur nette des clients et comptes rattachés	1 212	1 389

6.7. Autres actifs courants

Autres actifs courants		
en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Créances fiscales	1 671	963
Charges constatées d'avance	163	95
Autres	1 361	178
Autres actifs courants	3 196	1 236

Les autres actifs courants correspondant principalement à des avances et acomptes sur commandes.

6.8. Trésorerie

TRESORERIE NETTE - en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	455	1 261
Trésorerie active	455	1 261
Concours bancaires (trésorerie passive)		
Trésorerie passive	0	0
TRESORERIE NETTE	455	1 261

Au 31/12/2023, les valeurs mobilières de placement sont composées d'obligations convertibles à court terme Aquiline Drones pour 348 milliers d'euros, dépréciées à 100 %.

6.9. Dettes financières

DETTES FINANCIERES	31/12/2022	Augm.	Dim.	31/12/2023	Partie non courante	Partie courante
Emprunts obligataires convertibles	295	3 505	-3 800	0	0	0
Obligations remboursables	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	425	-86	339	148	191
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 921	0	-290	3 631	3 257	375
Dettes Financières relatives aux droits d'utilisation IFRS 16	167	0	-92	75	0	75
Autres emprunts	338	0	-338	0	0	1
Comptes courants associés	0	1	0	1	0	0
Avances remboursables	137	0	0	137	137	0
Concours bancaires courants	0	0	0	0	0	0
DETTES FINANCIERES	4 857	3 931	-4 605	4 183	3 542	642

La Société a souscrit sur la période à de nouvelles obligations convertibles ATLAS pour 3 505 milliers d'euros. L'ensemble des obligations convertibles ATLAS ont été converties sur la période.

Les dettes financières auprès des établissements de crédit sont composées :

- de trois prêts garantis par l'Etat de 500.000 € chacun obtenus en avril 2020, décembre 2020 et août 2021.
 - o Le premier est amorti sur une durée de 5 ans à compter du 15/05/2021 avec amortissement du capital à compter de la 2ème année.
 - o Le second est amorti sur une durée de 5 ans à compter du 11/01/2022 avec amortissement du capital à compter de la 2ème année.
 - o Le 3ème prêt est remboursable in fine à échéance 12 mois avec faculté d'amortir, en tout ou partie, sur une période additionnelle jusqu'à 5 ans.
- d'un prêt Innovation obtenu auprès de la BPI reçu le 30/06/22 de 2,5 M€ pour frais de lancement industriel et commercial d'une durée de 7 ans remboursé trimestriellement, l'amortissement du capital commençant le 30/09/2024 et se terminant le 30/06/2029.

Le groupe n'est pas exposé à des risques de taux.

6.10. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	31/12/2022	Augm.	Diminutions		31/12/2023	Partie non courante	Partie courante
			Reprise utilisée	Reprise non utilisée			
Provisions pour risques	42				42	42	
Provisions pour indemnités de départs à la retraite	65			-2	63	63	
Autres Provisions pour charges	50				50		50
Provisions pour garanties		200			200		200
Provisions pour passif d'impôt différé							
Total	157	200		-2	355	105	250

6.11. Autres passifs courants

Autres passifs courants - En milliers d'euros		
	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fiscales et sociales	1 294	979
Crédit Vendeur	0	9
Autres dettes	163	907
Produits constatés d'avance	1 186	6
TOTAL ETAT DES DETTES	2 644	1 900

6.12. Impôts différés

IMPÔTS DIFFERES	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Impôts différés actifs sur les déficits	3 044	2 969	75
Impôts différés actifs sur le coût d'acquisition des titres	0	0	0
Impôts différés passifs nettés des impôts différés actifs sur les retraitements	-386	-311	-75
Impôts différés actifs et passifs sur les différences temporaires	-451	92	-543
Total impôts différés actifs	2 207	2 750	-543
Total impôts différés passifs	0	0	0

7. Engagements hors bilan

Le Groupe n'a donné ou reçu aucun engagement significatif au 31 décembre 2023.

8. Parties liées

8.1. Rémunération des dirigeants

Les jetons de présence à verser aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 150 milliers d'euros.

Les honoraires facturés à DRONE VOLT France par Monsieur Stéfano Valentini, gérant de la société Roman Toys et Président du Conseil d'Administration de Drone Volt depuis le 19 janvier 2021, s'élèvent à 267 238 € sur l'exercice 2023.

Ces honoraires sont relatifs à une convention de revente des produits de Drone Volt sur les territoires Suisse et Italien complétée par un avenant d'une convention de prestation de services.

8.2. Prêts et autres transactions avec les principaux dirigeants

Il n'y pas eu de prêts ou de transactions avec les principaux dirigeants de l'entreprise.

8.3. Transactions avec d'autres parties liées

Il n'existe pas au 31 décembre 2023 de transactions significatives avec d'autres parties liées.

9. Evènements post-clôture

Aucun évènement significatif, postérieur à la clôture des comptes ayant un lien direct et prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice n'est intervenu.

10. Montant des honoraires des commissaires aux comptes

<i>En milliers d'euros</i>	RSM Ouest Audit
Certification des comptes	27,5 K€
Services autres que la certification des comptes (SACC)	-
Total	27,5 K€